

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 02/06/2022

Cas de cryptosporidiose dans les Alpes-Maritimes

Plusieurs cas de « Cryptosporidiose » ont été identifiés dans l'Ouest des Alpes-Maritimes.

A ce jour, 10 cas de « Cryptosporidiose » ont été identifiés. L'Agence régionale de santé Provence-Alpes Côte d'Azur et Santé Publique France réalisent actuellement des investigations pour déterminer la source de contamination :

- les personnes atteintes de cette pathologie sont contactées par les équipes de la cellule régionale de Santé Publique France ou de l'ARS Paca pour déterminer les origines possibles de la contamination ;
- les consultations pour gastro-entérite, à l'hôpital et en ville sont suivies en lien avec les médecins et les pharmaciens du secteur. Un suivi est également mené avec le réseau des vétérinaires sanitaires du secteur ;
- des analyses sont réalisées au niveau des ressources alimentant les réseaux d'eau potable du secteur afin de rechercher une éventuelle contamination de l'eau.

Les investigations en cours semblent à ce stade s'orienter vers une possible contamination des réseaux d'eau alimentant les communes de :

Saint Cézaire, Peymeinade, Le Tignet, Spéracèdes et Cabris.

Peut-on consommer l'eau du robinet ?

Même si les premiers résultats d'analyse de l'eau sont conformes, dans l'attente d'éléments d'investigations complémentaires et par mesure de précaution, il est conseillé à la population des communes concernées (listées ci-dessus), et plus particulièrement aux personnes immunodéprimées et aux nourrissons, de :

- consommer de l'eau en bouteille ou de faire bouillir l'eau du robinet pendant 2 minutes avant de la consommer ou de l'utiliser pour la préparation des aliments ;
- préparer les biberons avec de l'eau embouteillée ;
- se laver les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique suivie de séchage, pour éviter la transmission du parasite.

L'eau du robinet peut toujours être utilisée pour la cuisson des aliments, la douche, les usages ménagers (vaisselle, linge...).

L'ARS Paca et Santé publique France continuent d'investiguer sur les cas de cryptosporidiose, pour repérer d'éventuelles nouvelles personnes atteintes et suivre l'évolution de la situation. Un renforcement du contrôle sanitaire de l'eau potable est mis en place et sera maintenu jusqu'à la fin de cet épisode. Un nouveau point de situation sera diffusé la semaine prochaine.

Qu'est-ce que la Cryptosporidiose ?

La Cryptosporidiose est une infection du tube digestif due à un parasite appelé le « cryptosporidium ». Ce parasite est présent naturellement dans l'environnement (les taux d'infection varient de 0,6 à 2 % dans les pays industrialisés). La contamination de l'homme se fait soit par contact direct avec un animal ou un humain porteur du parasite présent dans les selles, soit de façon indirecte par consommation d'eau ou d'aliments contaminés.

Quels sont les impacts sur la santé ?

C'est une maladie généralement bénigne. Le symptôme principal de la maladie est une diarrhée, avec parfois vomissements, fortes douleurs abdominales, fatigue et légère fièvre. L'infection peut aussi être asymptomatique. La durée d'incubation est en moyenne d'une semaine (2 à 14 jours).

Pour une personne en bonne santé, l'évolution vers la guérison se fait spontanément (parfois les symptômes peuvent durer quelques semaines), cependant l'infection peut être plus sévère chez une personne immunodéprimée, ce qui nécessite une prise en charge médicale.

A ce jour l'ARS n'a relevé aucun facteur d'aggravation ni aucune hospitalisation liée à cet épisode. Ce germe étant transmissible, il est recommandé à toutes les personnes malades ou en contact avec des personnes malades d'appliquer les mesures d'hygiène les plus strictes (lavages des mains, utilisation de gel hydro-alcoolique).